

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2014

La séance est ouverte à 19 heures 02 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, je vais vous demander de vous asseoir. Il est 19 heures 02 et c'est avec un grand plaisir que je vais ouvrir ce Conseil Municipal du 28 novembre 2014. J'en profite aussi pour saluer les directeurs et directrices derrière moi ainsi que le public, nombreux et toujours attentif, que je remercie ; des citoyens exemplaires. Je voudrais également remercier la presse d'être présente, avec le service Communication qui nous surveille, pour ce Conseil Municipal.

Mesdames et messieurs, nous allons commencer ce Conseil avec l'ouverture de la séance. Et notre benjamine, Géraldine BUTI, pense à la retraite de tout le monde, puisqu'il y a quelques jours elle a mis au monde un petit Tibo. Nous lui souhaitons évidemment plein de bonheur, plein de vie à Tibo ainsi qu'à toute sa famille. Elle s'est évidemment excusée et m'a donné son pouvoir. Le plus jeune membre du Conseil, après, je crois que c'est Jérémie... Et c'est la petite Laëtitia DEFFOBIS. Si elle peut prendre le cahier d'appel. Les services, le cahier d'appel ! Jérémie, vous êtes trop vieux. Allez, l'appel !

Madame Laëtitia DEFFOBIS salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Fadela AOUMMEUR (à partir de 19 h 05), Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES,

Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS (à partir de 19 h 13), Marc THOMAS.

Étaient représentés, Mesdames et Monsieur :

Gaëtan FERNANDEZ par Daniel HIGLI,
Géraldine BUTI par Frédéric VIGOUROUX,
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI.

Était absente excusée, Madame :

Marilyne KERAUDY.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le MAIRE.- Très bien ! L'appel étant fait et le quorum atteint, je vais ouvrir cette séance avec la désignation de la secrétaire de séance. Nous avons comme candidate, presque éternelle, Marie-Pierre VIAL. Si vous l'acceptez, elle fera office de secrétaire. Est-ce que tout le monde est d'accord ? A l'unanimité, je vous remercie !

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2014

Monsieur le MAIRE.- Le procès-verbal appelle-t-il des commentaires ?
Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Le procès-verbal du 13 octobre 2014 fera l'objet de deux questions supplémentaires, à savoir : la première portant sur les subventions concernant les unions locales, et la deuxième concernant l'établissement public foncier Provence Alpes

Côte d'Azur. Ces questions seront posées ultérieurement. Nous émettons donc deux réserves sur ces deux questions.

Madame Fadela AOUMMEUR rejoint la séance à 19 heures 05.

Monsieur le MAIRE.- Un compte rendu n'est qu'un compte rendu des travaux. Si vous avez des questions complémentaires là-dessus, vous pouvez les poser par ailleurs, mais un compte rendu n'est que l'exact reflet – entrée de Madame AOUMMEUR – des travaux que nous avons effectués et dits ici. Par contre, s'il vous est apparu nécessaire de nous poser d'autres questions sur ces questions-là, nous le ferons en commission. On le mettra en questions diverses et on reprendra le débat là-dessus, si vous le voulez.

M. Marc THOMAS.- Tout à fait, mais je tenais à signaler que nous aurions deux questions sur ces deux projets.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. Sur ce rapport et ce compte rendu, y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le MAIRE.- Nous allons entamer les délibérations avec la question n° 1 de Madame VIAL sur le recensement de la population.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 – Recensement de la population

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est le paiement des salaires.

Madame Marie-Pierre VIAL poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame VIAL. Vous savez maintenant que l'État, depuis de nombreuses années, ne fait plus le recensement, mais le fait en partie avec nous et de façon partielle, par sondage. Il s'agit là des indemnités que nous devons aux salariés qui travaillent en dehors des horaires. Je demande d'ailleurs à la Communication et à l'ensemble des élus ici présents que nous fassions, peut-être, Thierry, un mémo à l'intérieur du journal pour – encore - dire aux Miramasséens et Miramasséennes, l'importance du recensement. Car nous avons encore, malheureusement, des gens qui ne répondent pas et à chaque fois qu'ils ne répondent pas, cela a immédiatement un impact direct sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) notamment, et sur les dotations de l'État. Je sais que certains, quelques fois, n'y font pas attention, mais les agents passent une fois, deux fois et, à chaque fois, nous sommes persuadés qu'il nous manque des habitants sur ce recensement. Je souhaiterais donc, Madame VIAL, que l'ensemble des élus et la Communication se mettent à expliquer cela encore et encore aux habitants. Nous le faisons chaque année, mais j'en profite pour vous le dire.

Sur cette question, il n'y a pas de question particulière, je passe donc au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2 – Convention de mise à disposition de personnel du CCAS pour le recensement de la population – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur le MAIRE.- C'est le corollaire.

M. Éric MARCHESI.- Oui, effectivement.

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- La convention est jointe.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons éviter d'expliquer toute la convention. Je vous remercie de votre gentillesse. Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Je précise quand même que, lors de la commission, j'avais demandé pourquoi on n'avait pas embauché des gens qui étaient au chômage. On m'avait répondu que vous preniez des gens de catégorie C qui étaient habitués à faire ce genre d'opérations. Mon seul regret, c'est justement de ne pas avoir mis des gens qui auraient mérité d'être aidés aussi, des gens au chômage notamment. J'ai donc un petit regret sur ce point-là.

Monsieur le MAIRE.- Je vous comprends, mais il me semble – je ne sais pas si la Directrice des Ressources Humaines ou la DGS (Direction Générale des Services) peut nous le dire. Je ne veux pas vous dire de bêtises, mais il me semble qu'il y a un lien entre l'autorisation qui est donnée à des fonctionnaires territoriaux de faire les démarches de l'État. Cela nécessiterait d'être vérifié.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 3 – Convention de mise à disposition de personnel du CCAS pour l'organisation des élections politiques – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- Vous avez la convention au dos.

Monsieur le MAIRE.- Très bien, c'est du classique. Y a-t-il des questions ?
Entrée de Madame DUMAS. Bonsoir, Madame DUMAS. Y a-t-il des questions particulières ?
Non, pas de question. Nous passons au vote.

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 13.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 4 – Convention de coopération entre la Commune de Miramas et le Syndicat Intercommunal de l'Ancienne Poudrerie (SI.AN.POU) – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

Rapporteur : **M. Olivier JULIEN**

Monsieur le MAIRE.- Monsieur JULIEN, même si vous ne pouvez pas voter, vous pouvez nous donner l'information.

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous nous avez donné l'information, mais comme vous en êtes le Président, vous ne participerez pas au vote. J'en profite pour vous dire à tous qu'il y aura, dans quelques mois, des projets entre la ville de Saint-Chamas et celle de Miramas à l'intérieur du SI.AN.POU pour le développement de La Poudrerie et l'accueil des populations. Y a-t-il des questions particulières ? On peut passer au vote sur cette convention.

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

Monsieur Olivier JULIEN ne prend pas part au vote.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- J'en profite pour vous dire, Monsieur JULIEN, de ne pas oublier le travail que nous avons à faire avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) sur le recensement des libellules.

N° 5 – Modification de la délibération n° 79-2009 du 12 juin 2009 modifiée par la délibération n° 162-2013 du 16 juillet 2013 – Charte des Conseils de quartier

Rapporteur : M. Christian PEYRO

M. Christian PEYRO.- La Charte des Conseils de quartier a été réalisée, tout le monde le sait, par un collectif de citoyens en début du premier mandat. Elle a été validée par le Conseil Municipal et doit être mise à jour. En effet, nous avons à ce jour quelques modifications liées aux élus référents.

Si vous regardez la Charte qui est dans votre dossier, vous avez des éléments qui sont marqués en rouge, notamment : un adjoint au Maire délégué aux quartiers sera en charge des quartiers de la Gare et de la Levée ; un adjoint au Maire sera en charge des quartiers de la Crau et des Collines ; un adjoint au Maire sera en charge du quartier des Quatre chemins ; et l'un des trois adjoints au Maire délégués aux quartiers assurera la coordination des Conseils des Quartiers.

Nous avons été obligés de rappeler cela à la page 2 et à la page 3. On rappelle également, puisqu'il y avait une petite erreur, que le Bureau est composé de 12 membres qui forment un Conseil de quartier. Voilà, ce sont les éléments qui sont en rouge.

Monsieur le MAIRE.- Merci. J'en profite pour saluer parmi vous les présidents de Conseils de quartier et d'anciens présidents de Conseil de quartier. S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N° 6 – Octroi d'une garantie d'emprunt au profit de la SA UES Habitat PACT pour un emprunt contracté de la CDC – prêts PLAI - financement de l'opération – acquisition/amélioration d'un logement situé allée des Gentianes à Miramas

Rapporteur : M. Christian PEYRO

M. Christian PEYRO.- Il s'agit d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) que la société PACT Habitat envisage de placer à la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) pour un appartement qu'elle envisage d'acheter et d'améliorer, allée des Gentianes à Miramas. Le montant du prêt total de l'opération est de 103 674 euros et le montant total du prêt à la Caisse des Dépôts et des Consignations est de 51 307 euros. La ville de Miramas garantira l'emprunt à hauteur de 55 %, soit 7 055,95 euros et le reste sera garanti par le SAN Ouest Provence (Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence) à hauteur de 45 %.

Monsieur le MAIRE.- Bien, c'est assez habituel. Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question particulière, nous passons au vote.
Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- C'est bien la question numéro 6 ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, Monsieur THOMAS.

M. Christian PEYRO.- C'est un Prêt Locatif Aidé d'Intégration.

Monsieur le MAIRE.- Je passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

N° 7 – Octroi d’une garantie d’emprunt au profit du PACT Bouches-du-Rhône pour un emprunt contracté de la CDC – prêts PHP - financement de l’opération – amélioration du parc social privé d’un logement situé 10 allée des Hortensias – La Malle 2 - Les Terrasses à Miramas

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

M. Christian PEYRO.- C’est le même principe : il s’agit toujours de la même société PACT Bouches-du-Rhône qui envisage une opération d’acquisition et d’amélioration du parc social privé d’un logement, 10 allée des Hortensias, la Maille 2. Ce coup-ci, c’est un Prêt Habitat Privé (PHP) contracté auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations. Le montant du prêt est de 12 573 euros et la Ville en assurera la garantie à hauteur de 100 %.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Il y a tout le monde : l’ANAH (Agence Nationale de l’Habitat), la Région, le Département, etc. Y a-t-il des questions particulières ?

En l’absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

N° 8 – Mandats spéciaux pour le déplacement du Maire au Congrès des Maires et au Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT.- Le Congrès des Maires s'est achevé mardi soir. Monsieur le Maire, comme chaque année, est monté au Congrès des Maires.

Monsieur le MAIRE.- Non, pas chaque année.

M. Gérald GUILLEMONT.- Tu devrais y aller chaque année, parce que c'est intéressant. Bref ! Cette année, plus particulièrement, il est allé au Congrès des Maires. En plus, comme vous avez pu le voir dans la presse, il y a eu des contacts très approfondis avec Madame LEBRANCHU à la veille d'un nouveau débat au Parlement concernant une nouvelle loi d'organisation territoriale. Il était donc indispensable, cette année notamment, que le Maire de Miramas soit présent au Congrès des Maires avec tous ses collègues. On vous propose donc un mandat spécial pour pouvoir le défrayer de l'ensemble des dépenses qu'il a dû engager pour ce déplacement.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, messieurs, normalement, j'aurais dû le faire passer avant, mais comme le Conseil Municipal n'avait lieu qu'après, je ne pouvais pas faire autrement. Je vais vous donner quelques explications à ce sujet.

Je suis donc monté en train en 2^{ème} classe. Je vais vous donner, plus sérieusement, la tendance. C'est l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire 113 maires sur 119 aujourd'hui, qui a décidé de monter à Paris pour rediscuter encore avec l'État au sujet de la réforme de la future Loi sur la Métropole. Je lis, ici ou là, le contraire, dans la presse, mais je répète que la position de la Ville, à l'unanimité, et de votre Maire, a été depuis le départ (depuis 2010) favorable à des travaux mutualisés sur les projets structurants, sur des projets partagés, parce que nous savons bien qu'à l'échelle des communes, cela n'est pas totalement possible. Il y a un fait historique ou géographique qui s'appelle l'aire métropolitaine. Je suis favorable à ce travail-là, mais je suis défavorable – je l'ai dit et répété, malgré ce qui est dit, et ce n'est pas parce que certains députés l'ont fait que j'ai changé d'avis – à l'outil qui est préconisé d'une métropole intégrée.

Nous travaillons actuellement, avec l'Union des Maires, à une inflexion de la loi, qui a, quand même, bien avancé et qui devra passer au mois d'avril 2015, à peu près. Les amendements doivent être présentés avant fin décembre 2014 et nous avons décliné un certain nombre d'amendements. Seront-ils acceptés par le Gouvernement ? C'est toute la question pour laquelle nous sommes montés et nous avons pris la parole. D'ailleurs, l'un des maires – Jacky GÉRARD, Maire de Saint-Cannat – a été pris en photo dans le journal

La Provence et nous étions sept ou huit à intervenir. On a travaillé tout ce que l'on pouvait en termes de lobbying et expliqué aux autres maires la difficulté que représentait la Métropole. Le seul problème auquel nous nous sommes heurtés, c'est que l'État a décidé de récupérer 12 milliards d'euros sur les collectivités territoriales. Forcément, tous les maires qui étaient là n'avaient pas « la pêche », puisque nous savons que les dotations d'État seront donc à la baisse.

Un autre point est que, personnellement, je me suis engagé à travailler sur quatre aspects qui me paraissent essentiels. Il y a deux façons de faire : soit on fait la grève de la faim, mais quand la démocratie s'exprime, il faut aussi que les lois de la République soient respectées – quoique la grève de la faim, pour moi, serait une bonne chose –, il se trouve que je suis aussi républicain. Donc, j'essaie, avec l'ensemble des élus, de travailler à l'intérieur de ce cadre de loi pour en changer un certain nombre d'aspects et modifier les impacts pour notre intercommunalité, le SAN Ouest Provence, et les communes, évidemment.

Il y a quatre aspects sur lesquels je travaille actuellement. Le premier aspect concerne le cadre de la loi elle-même que nous souhaiterions être une loi à part de la loi générale pour permettre des modifications ; c'est un peu le jargon législatif.

Le deuxième aspect qui me paraît le plus important, c'est un pacte financier qui lierait la création de la Métropole avec l'ensemble des communes et intercommunalités ; pacte financier qui permettrait de garantir les attributions de compensation – ici, on appelle cela la dotation du SAN – et l'harmonisation fiscale. Vous savez que les territoires ont une fiscalité différente et, cette fiscalité, soit nous l'appliquons en 2016, immédiatement, soit nous prenons un certain temps pour le faire, ce qui aurait évidemment comme conséquence – je vois l'association des contribuables – de ne pas bouger les taux à une vitesse très élevée. Marseille étant très haut, nous serions aspirés vers le haut et subirions donc une augmentation de la fiscalité. Nous souhaiterions, dans ce cadre-là, avoir une fiscalité harmonisée sur au moins 12 ans, ce qui nous permettrait de pouvoir évidemment évoluer.

Le troisième aspect que nous travaillons est un point essentiel : celui des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme). La Métropole intégrera les plans locaux d'urbanisme au sein d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur lequel les maires, les conseils municipaux – je dis « les maires », parce que c'est plus facile pour la presse – et les communes veulent garder la main mise, c'est-à-dire la capacité de décider, sur leurs propres territoires, de leur avenir. Évidemment, à partir du moment où l'on est élu au suffrage universel, on a un mandat pour gérer correctement les choses avec un projet. Actuellement, ceci est en discussion et je souhaiterais, à l'intérieur de la loi – je n'entre pas dans le

mécanisme parce que je vais vous perdre –, que soit amenée une espèce d'opposabilité à l'intérieur de la Métropole. Quand un territoire ou un conseil de territoire serait des nouvelles intercommunalités anciennes, il pourrait y avoir une opposabilité si la commune et le territoire auquel elle appartient n'étaient pas favorables à des transformations. C'est un petit détail qui ne l'est pas, car c'est un élément essentiel pour nous et sur lequel, malgré des relations amicales, nous sommes en confrontation directe avec l'État et le Gouvernement.

Le quatrième aspect n'est pas rien et c'est un élément que nous avons fait valoir avec l'ensemble des maires. Le dernier détail, n'est pas un détail et a son importance : il y a eu des annonces extrêmement puissantes dans le cadre de la Métropole parisienne qui a amené les élus à considérer que les subventions et les investissements de l'État, notamment sur les transports et un certain nombre de choses, étaient de nature à permettre ce rassemblement. Ce n'est pas le cas ici, dans les Bouches-du-Rhône et si la Métropole se met en place, c'est bien pour porter des projets. Il faut alors que l'État accepte, au moment où il va sur cette loi, de mettre sur la table les financements suffisants pour permettre à notre département et à notre métropole de mettre en place un certain nombre de projets qui sont essentiels pour nous tous.

J'en prendrai deux ou trois : l'un concerne la route ou l'autoroute entre la sortie de Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence, puisque l'on ne peut pas continuer à avoir un port qui débouche comme un entonnoir inversé. Il est ouvert sur le monde et la Méditerranée, mais il est refermé avec un tout petit tuyau, c'est-à-dire une ligne ferroviaire et une route à trois voies qui est immédiatement encombrée. Ce n'est pas possible ! Il y a donc un projet, que nous connaissons d'ailleurs, et qui fait à peu près 360 millions d'euros. Il faut que l'État, voire l'Europe, à travers le plan Juncker d'investissements puisse récupérer des fonds et puisse investir lourdement chez nous.

Le deuxième dossier - qui n'est pas mince non plus - est celui de la réindustrialisation et de l'accompagnement des projets industriels de nos territoires. Nous y sommes intéressés par tout ce qu'il se passe sur le golfe de Fos-sur-Mer et nous avons besoin de développer, aux côtés d'industries déjà connues, mais qui sont aussi fragiles, tout un tas d'activités que nous avons d'ailleurs travaillées avec mon cabinet au travers du CPER (Contrat de Projet État-Région).

Troisièmement, nous avons aussi des projets de l'ordre de la Santé. Je ne parle pas des centres de santé, mais je parle aussi de l'Hôpital de Salon et de la nécessité de sa reconstruction intégrale, car 40 % de la population qui fréquente les urgences est Miramasséenne. De ne pas refaire un nouvel hôpital, nous l'avons voté unanimement ici.

Tous ces projets différents ont besoin de financements importants de l'État et nous savons que, évidemment, l'État n'a plus beaucoup d'argent ; nous n'allons pas nous le cacher. Il faut quand même que, sur ce territoire, l'État investisse autant qu'il le fait sur un territoire comme l'Île-de-France. Voilà les discussions que nous avons menées. Je passe sur les problématiques de représentation, je passe sur les problématiques liées aussi à la question fiscale, parce qu'elle est très complexe. Je dis simplement que même si, dans cette histoire, Miramas s'en sortira peut-être mieux que d'autres, il n'empêche que je reste opposé à cette métropole intégrée. Nous sommes tous montés pour le dire encore et nous avons fait un certain nombre de choses (manifestations, etc.), nous avons mis des pancartes, nous ressemblions à des hommes-sandwiches, nous avons exprimé ce mécontentement. Mais nous négocions aussi, car c'est le rôle des élus de la République que d'essayer d'infléchir ce projet de loi.

À cette étape du débat, voilà pourquoi je suis monté au Congrès des Maires de France. J'y suis allé une première fois – c'était en 2010 – pour manifester contre le projet de Nicolas SARKOZY et je remonte en 2014 pour contester le projet de Manuel VALLS.

Pour conclure sur ce débat – la loi arrivera après mars 2015, nous aurons donc un, deux ou trois conseils durant lesquels nous pourrions discuter . Je veux terminer mon propos, les maires, quelle que soit leur opinion politique, sont unanimes – 113 communes sur 119 – pour dire que cette loi n'est pas la bonne pour nous. J'espère que nous serons écoutés, mais je crains que nous ne le soyons pas totalement, pour tout vous dire. Le ton se durcit donc entre les collectivités locales et l'État avec, en plus, l'annonce des 12 milliards d'euros d'économies, puis ensuite, encore jusqu'à 22 milliards d'euros ; entre 12 et 22 milliards, vous comptez. C'est quand même un pan entier de l'investissement public, qui représente 70 % des investissements en France, qui s'en trouve altéré.

Donc, nous sommes en débat. J'étais très préoccupé de cela et je vous avoue que depuis quelques jours, quelques semaines, je fais des allers retours, ce qui ne me plaît guère. Paris est une ville très belle, mais plutôt pour se balader ou visiter les musées ; les ministères, ce n'est jamais joyeux. En fait, l'affaire n'est pas encore terminée. J'en appelle toujours à l'intelligence, je sais que nous avons été écoutés sur certains points. Monsieur le Préfet de Région a fait des ouvertures, mais, en même temps, l'Union des Maires a décidé de ne pas participer à certaines réunions parce que nous estimons que les conditions ne sont pas encore réunies pour améliorer la situation. Je vous tiendrai au courant de la situation et de l'évolution législative, comme je le fais, et si je l'oublie, vous me le rappellerez. Un certain nombre de députés a été reçu, quels que soient les bords, et à ma grande surprise le Président de la CUM (Communauté Urbaine de Marseille) a annoncé que cette loi

– qu’il avait votée – n’était pas vraiment réaliste par rapport au projet métropolitain. C’est un facteur important, puisque le Président de la première communauté urbaine de Marseille Provence Métropole accepte de signer avec nous – les 113 maires – une demande.

Voilà pourquoi j’ai demandé l’autorisation expresse aux services de me permettre d’aller à Paris. Je n’ai pas fait la grande fête, je ne suis pas allé au Lido, je n’ai pas fait tout cela. Eh non ! J’ai arpenté, arpenté, et encore arpenté. Vous aurez accès à tous mes papiers. Très bien, Madame DUMAS a la parole.

Mme Cécile DUMAS.- Monsieur le Maire, je vous concède le fait qu’individuellement et personnellement, là où vous vous posez en tant que Maire, vous soyez opposé au projet de la Métropole. Pour autant, cette assemblée est constituée politiquement, et politiquement, vous êtes à l’origine de cette loi ; le Parti Socialiste, j’entends. Monsieur VAUZELLE l’a votée et vous en êtes le suppléant. Vous comprenez qu’à un moment donné j’entende que vous n’êtes pas le seul maire socialiste à vous opposer à ce projet, la preuve en est ; pour le coup, cela fait l’unanimité à droite et à gauche. Pour autant, à un moment donné, les choses ne peuvent pas être politisées à certains moments et dépolitisées à d’autres. Alors, je partage plutôt vos propos, mais j’ai envie de rajouter quelque chose : cette politique d’austérité menée au niveau des communes, mais pas que, est une politique qui n’est pas satisfaisante et qui ne remporte pas l’adhésion de nos compatriotes.

Pour autant, la solution n’est pas simple. Nous savons ce qui peut, de fait, nous guetter et nous ne le souhaitons pas, mais je veux vous dire qu’à un moment donné, on ne peut pas toujours complètement dépolitiser les choses, puis les repolitiser à d’autres moments. Cette assemblée s’est quand même exprimée au niveau des Sénatoriales, il n’y a pas très longtemps, et c’est bien une assemblée politique. Voilà, c’est tout.

Monsieur le MAIRE.- Jacques ? Tous les mots sont permis au Conseil.

M. Jacques BAUDOUX.- Vu que l’on aborde de grands mots, « la politique », je voulais aussi apporter ma remarque sur cette question de la politisation de la vie. La politique, pour moi, commence sur le terrain, à Miramas, et peut effectivement finir dans les couloirs des ministères, mais il s’agit toujours de politique. Il n’y a pas de petite politique ni de grande de politique. Il n’y a pas de politique réservée aux partis politiques et de politique réservée aux citoyens que nous sommes. À partir du moment où nous agissons dans l’intérêt public ou collectif, nous sommes dans la politique et chaque mot, chaque expression, chaque posture, chaque déclaration compte, y compris à mon niveau, moi qui ne suis pas dans un parti politique.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Mesdames et messieurs, vous savez tous pourquoi je suis monté dépenser pas beaucoup de sous, mais un peu. Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Juste un aparté pour répondre à Monsieur BAUDOUX. Il parle de politique comme s'il n'y avait pas de petite ou de grande politique, mais moi, je pense que, quels que soient les clivages dont nous sommes issus, c'est surtout une histoire d'engagement.

En revanche, pour revenir à la question, je vois : « *de prendre en charge les frais afférents au transport et à l'hébergement* ». Cela a eu lieu les 25, 26 et 27 novembre 2014, c'est donc déjà passé. Je comprends tout à fait ce que vous avez fait là-bas, vous nous l'avez expliqué, mais j'aimerais juste savoir si nous pouvions avoir le montant.

Monsieur le MAIRE.- Je ne l'ai pas donné encore, c'est à peu près 30 millions d'euros.

Rires.

M. Marc THOMAS.- Même « à la louche ».

Monsieur le MAIRE.- Je le donnerai. Il doit y avoir six ou sept tickets de taxi, une chambre qui est, au maximum, de 60 euros. Entre parenthèses, la dernière fois que les Services m'ont envoyé dans un hôtel, je vous raconterai à vous, Monsieur THOMAS, sous le secret, où ils m'ont envoyé. Je n'étais pas tout seul toute la nuit, enfin j'étais tout seul dans ma chambre, mais cela bougeait beaucoup autour de moi ! Ils m'ont envoyé dans un bouge à 50 euros dans Paris. Il y a une participation financière au repas de l'Hôtel de Lassay pour la réunion des maires ; est-ce que vous rendez compte que maintenant nous payons pour déjeuner avec le Président de la République ?

Mme Armelle RAFFINI.- C'est bon ! On ne va pas se justifier de tout !

Monsieur le MAIRE.- Non, non, mais Madame RAFFINI, c'est normal !

Mme Armelle RAFFINI.- C'est normal, mais il faut arrêter !

Monsieur le MAIRE.- Ne vous énervez pas, c'est moi qui ai payé.

M. Jean GUILLON.- C'est tout de même l'argent du contribuable, Madame !

Monsieur le MAIRE.- Exactement ! Je vous donnerai le montant exact. Je vous fais évidemment grâce des boissons (Coca-Cola et cafés).

Mme Fadela AOUMMEUR.- Et des cigarettes ?

Monsieur le MAIRE.- Je ne fume pas. Rassurez-vous, je ne dépense pas beaucoup d'argent, vous le regarderez. Pour moi, c'est normal de vous en parler, c'est normal de vous expliquer pourquoi je fais cela et il est normal que les élus de la République

demandent l'autorisation quand il s'agit de ce type de déplacement. Je crois que cela n'est pas fait partout, d'ailleurs, mais je préfère cela.

Bien ! Est-ce que je peux passer au vote ?

M. Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, je tiens juste à préciser une chose. Dans la mesure où vous posez la question, je demande la précision parce, à ce moment-là, vous auriez pu carrément le marquer.

Monsieur le MAIRE.- Je suis rentré hier soir.

M. Marc THOMAS.- Si l'on doit se faire interpeler, à la limite, à ce moment-là, c'est simple : vous posez-vous les questions entre vous et les votez entre vous, à ce moment-là, on ne le verra pas.

Monsieur le MAIRE.- Pourquoi vous fâcher ? Je peux répondre.

M. Marc THOMAS.- Justement, mais, à ce moment-là, si vous l'aviez simplement marqué, je n'aurais pas posé la question.

Mme Armelle RAFFINI.- Il est arrivé hier soir, il ne pouvait pas vous le marquer avant !

Monsieur le MAIRE.- Je la retirerai si cela pose problème. Je ne pensais pas que cela allait poser problème. Allez, mesdames et messieurs, soyons calmes et sereins, nous sommes au Conseil Municipal. Je mets au vote ce mandat spécial pour aller à l'Union des Maires. Je vous en donnerai avec délectation les coûts réels et les coûts remboursés, sur la base de ce qui est remboursé pour les agents, je crois ; sauf que je ne dormirai plus dans l'hôtel « machin » où vous m'aviez envoyé la dernière fois !

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

Mme Béatrix ESPALLARDO.- On ne manque pas de respect ! Attendez ! On manque de respect, là !

Monsieur le MAIRE.- Qu'est-ce qu'il se passe ?

Mme Béatrix ESPALLARDO.- J'ai entendu « connasse » !

Réactions dans la salle.

Mme Armelle RAFFINI.- Non, non, dites, Madame, s'il vous plaît !

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Je l'ai entendu, je ne suis pas sourde.

Mme Armelle RAFFINI.- Vous avez mal entendu ! Je ne me permettrais pas cela.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Il ne faut pas le faire !

Monsieur le MAIRE.- S'il vous plaît ! Je vous rappelle à l'ordre, il y a un règlement et je passe la parole...

Monsieur le MAIRE.- Bien, Mesdames et messieurs, le rapport n° 9, j'ai l'honneur et l'avantage de vous le présenter...

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Je ne vais pas me laisser traiter de...

Monsieur le MAIRE.- Personne ne vous a traitée de...

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Mais si ! J'ai entendu !

Monsieur le MAIRE.- Peut-être que vous l'avez entendu, mais je ne l'ai pas entendu. Je ne l'ai pas entendu.

Mme Paulette ARNAUD.- C'est enregistré, de toute façon, il y a des enregistrements, donc on verra bien ! Non, mais c'est enregistré, Madame ESPALLARDO.

Monsieur le MAIRE.- Qu'est-ce que vous avez ce soir ? Il y a un match de foot et, on m'a dit de me dépêcher. Oui, j'avance. Enfin, j'essaie.

N° 9 – Attribution d'une aide financière exceptionnelle pour les 20 ans de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes

Rapporteur : **Monsieur le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit d'une attribution importante de soutien, l'attribution d'une aide financière exceptionnelle pour les 20 ans de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes. Vous savez que cette association a beaucoup œuvré pour accompagner 900 familles d'agriculteurs des Bouches-du-Rhône. Elle apporte son soutien aux agriculteurs en difficulté. Son action a permis à 60 % d'entre eux de poursuivre leur activité. Vous connaissez évidemment notre attachement au terroir, à l'agriculture. Ils nous ont demandé de participer et c'est avec joie que je vous propose, pour leurs 20 ans, et pour permettre à ces familles de pouvoir continuer, de donner notre soutien à l'agriculture qui est

si importante. Ils nous ont demandé 500 euros pour participer ; toutes les communes des Bouches-du-Rhône apportent cet effort.

Y a-t-il des questions sur cet acte de solidarité ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 10 – Subvention aux associations – Additifs à la délibération n° 65/2014 du 29 avril 2014

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

M. Jacques BAUDOUX.- Nous avons déjà voté ce type d'additif suite à des précisions complémentaires recherchées sur le fonctionnement de ces associations. Nous avons vu ces associations et échangé avec elles.

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Il y a de grands artisans de « la petite reine » ; Monsieur PASCAL est beaucoup pour « la petite reine ». Y a-t-il des questions particulières sur ces subventions prévues au budget ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 11 – Subvention de fonctionnement complémentaire à l'Association pour la Gestion des Centres Sociaux (AGCS) – Additif à la délibération n° 65/2014 du 29 avril 2014

Rapporteur : **Mme Catherine FOURMENT**

Madame Catherine FOURMENT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est ce que l'on appelle la part du SAN, si vous suivez et pour ceux qui s'en souviennent. Pas de question particulière ? C'était très bien.

Mme Catherine FOURMENT.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE.- La seule chose, c'est que Madame PISANO et Monsieur GRUAT ne prendront pas part au vote, puisqu'ils sont membres de ces structures. Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Madame Nathalie PISANO et Monsieur Jerry GRUAT ne prennent pas part au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 – Décision modificative n° 1 – exercice 2014 – Budget principal ville de Miramas

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur le MAIRE.- Sur la question n° 12, Monsieur GUILLEMONT va intervenir, comme d'habitude, mais je tiens à dire que j'ouvre un petit concours ce soir, car il y a une petite erreur, un tout petit chiffre, mais je ne dirai pas lequel. Celui qui trouvera, sauf

Monsieur GUILLEMONT, aura le plaisir et l'avantage de partager avec moi un verre de l'amitié.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT.- Mes chers collègues, vous avez devant vous un adjoint aux Finances particulièrement heureux, puisque cette délibération a pour objet principal et quasi unique le fait de voir inscrire 7 752 419,07 euros en recettes supplémentaires, recettes qui viennent des décisions prises par les délégués des communes au Comité Syndical. Nous y avons décidé d'augmenter les prélèvements opérés par les communes sur le budget du SAN à hauteur de 3 677 134,02 euros pour la dotation de solidarité communautaire et à hauteur de 3 875 285,05 euros au titre d'un complément à la dotation de coopération. Ceci correspond à la délibération que l'on a prise au mois de juillet dernier avec l'ensemble des communes et du SAN pour acter ces nouvelles répartitions et ces nouveaux prélèvements opérés sur le budget général du SAN au bénéfice des communes.

Pour le reste, il y a effectivement un tableau qui vous donne la répartition, parce que, quand on a des recettes au budget prévisionnel, il faut aussi les inscrire en dépenses ; c'est de la mécanique comptable. Je le répète, on va pouvoir mettre quelques glands de côté, comme un écureuil qui fait ses réserves pour les années qui viennent.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions particulières ? Qui a trouvé l'erreur faite par les services ?

M. Hatab JELASSI.- La charge de personnel.

Monsieur le MAIRE.- Non. En fait, il s'agit du chapitre non pas 023, à la quatrième ligne, mais le 022. Comme vous n'avez pas du tout envie de boire avec moi, c'est donc avec Madame MERLE que vous prendrez un verre, car elle a fait l'erreur.

M. Gérald GUILLEMONT.- Il y avait un prix de 1 000 euros qui est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas de question, on peut passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

POLITIQUE VILLE

N° 13 – Convention entre la commune de Miramas et l'Association 13MIL'Active relative à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier « Atelier sport santé seniors handicap »

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup pour cette bonne œuvre qui va permettre de développer l'activité au sein des personnes handicapées. Y a-t-il des interventions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Qu'est-ce que cette association 13MIL'Active ?

Mme Fadela AOUMMEUR.- C'est une association qui s'est créée l'année dernière, et qui a commencé à pratiquer l'année dernière avec des personnes en situation de handicap, mais elle ne pouvait pas continuer sur ses biens personnels. En fait, c'est une personne qui a mis de l'argent personnel avec un peu de contributions des personnes en situation de handicap, mais elles n'ont pas beaucoup de moyens, comme vous le savez. Cette année, ils ont demandé une subvention. L'association ne s'est créée qu'à la fin de l'an dernier.

Monsieur le MAIRE.- Bien. S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 14 – Adhésion à l'Association « Nos quartiers ont des talents » - Approbation et signature de la convention de partenariat pour 2014/2015

Rapporteur : **Mme Laëtitia DEFFOBIS**

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup. Excellente intervention, courte, mais précise. Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Je précise, comme je l'ai dit en commission, qu'il y est marqué « *de moins de 30 ans, issus prioritairement des quartiers populaires* » et « *prioritairement* », pour moi, c'est une discrimination. Attention ! Je préférerais que tout le monde y ait droit.

Monsieur le MAIRE.- La Ville est au deux tiers composée de quartiers populaires, donc c'est quasiment tout le monde.

M. Marc THOMAS.- Je le dis, parce que quand j'entends « *issus prioritairement des quartiers populaires* », je préférerais que...

Monsieur le MAIRE.- Madame DEFFOBIS, la réponse !

Mme Laëtitia DEFFOBIS.- « *Issus prioritairement des quartiers populaires* », cela veut dire que l'on essaie d'intégrer tous les jeunes avec une priorité, si cela était nécessaire, aux quartiers populaires, puisque l'association est organisée dans ce sens-là. Aujourd'hui, tous les jeunes qui souhaitent adhérer à l'association ont la possibilité de le faire.

M. Marc THOMAS.- Tous, au moins là, je l'entends.

Monsieur le MAIRE.- Vous avez une réponse parfaitement claire. Il y a des talents dans nos quartiers, tous nos quartiers. Pouvons-nous passer au vote ? Oui. Nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Pour la question n° 15, c'est Madame REYNAUD sur l'Association Nationale de Prévention de l'Alcool et de l'Addiction.

N° 15 – Convention entre la commune de Miramas et l'Association Nationale de Prévention Alcool et Addiction 13 (ANPAA 13) relative à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier « Formation addictions santé mentale »

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Nous sommes dans le plan santé avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les addictions, malheureusement, sont des choses qui se développent. Y a-t-il des questions particulières ? Je sais que Martine ARFI vous accompagne en pensée sur cette question, puisque cela rejoint la Politique de la Ville.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 16 – Convention entre la commune de Miramas et l'Association Initiative Ouest Provence (IOP) relative à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier « Citéslab »

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Mme Laëtitia DEFFOBIS.- C'est un projet qui est complémentaire avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise, qui existent, et en amont du processus de création. Nous serions au stade de la détection et de l'amorçage.

Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Pas de question particulière ? Nous aidons à la préparation de la future création d'entreprises sur notre territoire. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 17 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de percevoir la subvention du Conseil Régional relative au plan de lutte contre les discriminations au titre de l'année 2014

Rapporteur : Mme Mireille MIZOULE

Madame Mireille MIZOULE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- « D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir pour le compte de la Commune », je le précise, des fois que j'aurais des questions derrière. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AGENDA 21

N° 18 – Réponse à l'appel à projets « territoire zéro gaspillage zéro déchet »

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

Monsieur le MAIRE.- En l'absence de Géraldine BUTI, qui suit ce dossier avec beaucoup d'intérêt, c'est Olivier JULIEN qui va nous le faire.

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, messieurs, c'est un projet gigantesque, un projet important. Il n'y aura que 20 communes en France qui pourront être lauréates. Je rappelle que cela va aussi dans le sens du plan climat énergie territorial que nous avons voté au SAN il y a quelques jours, je crois, et que nous verrons aussi dans d'autres actions. C'est une vraie révolution et nous pensons qu'une activité économique peut se greffer au-delà de cette pratique saine de ne pas avoir trop de déchets. Je pense que c'est, pour la ville de Miramas, à la fois une action importante sur le plan politique, pédagogique, une certaine façon de voir une évolution dans la conception de nos comportements et, conjointement et parallèlement, un développement économique possible sur notre territoire. Voilà pourquoi la Ville a reçu le soutien du SAN, a reçu le soutien du sous-préfet, je crois. La Région va nous suivre et je pense que nous arriverons à monter ce projet qui est actuellement à l'écriture.

Voilà pourquoi nous vous proposons de nous suivre dans cet appel à projets national qui a été lancé. Vous comprendrez après pourquoi j'ai ce petit matériel à côté de moi ; c'est la cohésion de l'action que nous menons dans le domaine du développement durable. Y a-t-il des questions particulières ? Nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous allons continuer dans le domaine du développement durable et de l'écologie, puisque nous allons, Monsieur JULIEN, parler de la signature de la charte d'objectifs du contrat de nappe de la Crau.

N° 19 – Signature de la charte d'objectifs du contrat de nappe de la Crau

Rapporteur : **M. Olivier JULIEN**

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Mesdames, messieurs, vous voyez la cohérence, on continue dans l'environnement. Nous serons signataires avec - vous l'avez en deuxième page - un certain nombre de communes et d'associations bien connues qui œuvrent depuis bien longtemps dans le domaine de l'environnement. Ce n'est pas un petit document, ce n'est pas qu'une intention, c'est aussi la nécessité, pour nous, de l'intégrer dans les années qui viennent à travers des éléments comme le Plan Local d'Urbanisme ou le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

C'est-à-dire que nous sommes, à Miramas, inscrits dans le développement durable à long terme, y compris dans les documents officiels d'urbanisme. C'est fait, évidemment, avec le SYMCRAU (SYndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la CRAU) et je souscris vraiment à cette démarche ; on remercie d'ailleurs Géraldine qui n'est pas là. Nous allons aller au bout de cette question et je crois qu'il est temps que nous inscrivions dans nos documents d'urbanisme tous ces éléments. L'eau, c'est précieux et il était nécessaire d'aller dans ce sens. S'il n'y a pas de question, je passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N° 20 – Création d'un fonds d'initiatives écologiques – Approbation du règlement de fonctionnement du fonds – Désignation de deux représentants issus du Conseil Municipal

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, messieurs, on continue. On l'avait créé l'année dernière et il fallait faire un texte particulier. Pour les personnes qui seront issues du Conseil Municipal, on avait une proposition à faire : Monsieur PEYRO et Monsieur BAUDOUX. Les associations sont très au courant et nous proposons ces deux noms. Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Au tout début de votre deuxième mandat, vous aviez dit que vous vouliez faire participer toutes les factions comprises...

Monsieur le MAIRE.- Pas des factions.

M. Marc THOMAS.- ... Enfin, tous les groupes, si vous voulez, dans un travail en commun. Chaque fois que des personnes se sont portées candidates à droite et à gauche et que nous avons essayé de nous faufiler dans des associations ou de nous constituer, nous avons été repoussés par le nombre. Il n'y a pas eu de volonté, réellement, de laisser passer quelqu'un. Si l'on se porte candidat, il est donc sûr que l'on se fera refouler.

En réponse, le groupe « Rassemblement Bleu Marine » trouve la question n° 20 très bien, mais, par mesure de rétorsion, parce que, de toute façon, nous savons que nous ne serons pas un candidat retenu, nous votons abstention.

Monsieur le MAIRE.- Je comprends à demi-mot. D'abord, quand vous dites « nous essayons de nous faufiler », nous ne nous faufilons pas au Conseil Municipal, puisqu'à chaque fois – je crois que nous sommes les seuls dans le Département à le faire, et j'ai vu que nous faisons des émules –, nous avons ouvert le recrutement aux groupes politiques – pas aux factions – de l'opposition. Nous l'avons fait dans tous les domaines que la loi nous impose, mais c'est vrai que, là, il s'agit d'un projet très lié à l'activité de la majorité.

J'en profite d'ailleurs pour faire un petit message. J'ai entendu les regrets qui étaient les vôtres, je crois, concernant le fait que vous n'aviez pas participé au séminaire de

rentrée des élus de la majorité. Je comprends votre questionnement, mais nous avons été élus majoritairement pour prendre la responsabilité de l'action communale. Il est normal que cette majorité, chaque année, travaille pour asseoir son projet, son programme et ses financements. Je ne peux pas vous y inviter ou alors, il eût fallu que vous fassiez partie de cette majorité. Il n'en est pas question. Je voulais vous faire cette remarque depuis longtemps, parce que je l'ai lu dans le magazine de la Commune ; vous savez que nous n'intervenons pas sur ce que vous écrivez. Je voulais vous rappeler que ce séminaire des élus de la majorité municipale, chaque année, est là pour mettre en place et fixer les orientations de cette majorité. Ce n'est pas pour vous exclure, mais il se trouve que c'est la façon de fonctionner de notre groupe. Je passe donc au vote sur la proposition de Monsieur PEYRO et Monsieur BAUDOUX – Je propose comme le permet le code général des collectivités de ne pas procéder au vote au scrutin secret – Accord unanime des conseillers pour voter à main levée – et le rapport n° 20.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

Nombre de votants----- 34 voix

Nombre de suffrages déclarés nuls----- 5 voix

Nombre de suffrages exprimés----- 29 voix

Ont obtenu chacun :

M. Christian PEYRO ----- 29 voix

M. Jacques BAUDOUX----- 29 voix

Monsieur Christian PEYRO et Monsieur Jacques BAUDOUX sont désignés comme représentants de la commune de Miramas au sein du fonds d'initiatives écologiques.

N° 21 – Signature de la charte d’engagement « agir pour la biodiversité » en région Provence-Alpes-Côte d’Azur

Rapporteur : **M. Olivier JULIEN**

Monsieur le MAIRE.- Monsieur JULIEN, allez-y et après, je prendrai la parole.

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Chers collègues, j’ai donc l’honneur et vraiment un très grand honneur, et je voudrais remercier l’ensemble de l’équipe municipale, bien sûr, des élus et des techniciens qui ont fait un travail remarquable depuis de nombreuses années et qui, là, obtiennent par leur travail et leur volonté un résultat très prometteur et flatteur pour notre commune. Nous sommes presque, à Miramas dans cette salle, devenus un centre pilote, puisque beaucoup de communes du département, voire de la région PACA viennent se former avec nos services municipaux. J’ai l’honneur de vous dire que l’on a remis ce prix à la Ville, et cela fait plaisir, quand même... Certains me regardent en disant « *il en fait trop* », mais non ! Il se trouve qu’au Congrès des Maires de France, nous avons été salués. On nous a remis ce prix dans le cadre de « Capitale nationale de la biodiversité ». Nous sommes au niveau régional. Il n’y a que deux villes dans la région PACA qui ont trois libellules ; elles sont là ! Il n’y en a pas d’autre. Si, il y a Mouans-Sartoux, je l’ai appris hier et je ne savais pas où c’était ; vous voyez, je ne me balade pas assez.

La Ville a donc reçu cette libellule qui va apparaître aux entrées de la Ville pour démontrer qu’ici, dans notre commune, nous ne faisons pas que parler d’environnement, mais que nous agissons pour l’environnement et la biodiversité. Ce n’est pas nous qui avons acheté la libellule, ce n’est pas nous qui avons acheté quoi que ce soit, mais ils sont venus contrôler, vérifier et poser un certain nombre de questions. J’ai été très heureux, hier, au Conseil Régional, que Madame la Vice-présidente de la Région, Annabelle JAEGER, qui est « verte », nous ait remis ce prix. Ils étaient eux-mêmes très enthousiastes devant l’ensemble des associations qui œuvrent dans le domaine du développement durable.

Ces prix, je ne les emmènerai pas, je ne ferai pas un musée à la gloire du Maire VIGOUROUX, comme dirait Gérald GUILLEMONT ; je les laisserai à la Commune. Cela fait plaisir et je pense que c’est aussi une façon de dire que, dans notre commune, même si c’est une commune populaire, nous savons faire des choses, nous savons faire un certain nombre d’actes. Je veux vraiment remercier nos services qui mettent à l’honneur

notre Ville et, cette année, nous serons donc « capitale française de la biodiversité », capitale régionale. Cela nous permettra évidemment d'avoir plus d'entrées dans un certain nombre de lieux.

Je vais vous donner un exemple très simple qui nous est arrivé lors d'une rencontre avec la Caisse des Dépôts et des Consignations. À un moment donné, la Caisse des Dépôts qui travaille avec nous sur la ZAC de la Gare – j'y reviendrai après pour vous le présenter –, par rapport au développement durable qui est notre politique, a découvert qu'à travers ses propres actions et financements, elle avait des financements spécifiques, en plus, pour les communes qui agissaient dans ce domaine. Vous voyez qu'il y a un lien entre tout cela. Je crois que l'homme ne peut plus se passer de la nature et la nature de l'homme. Ils se parlent, ils ont besoin l'un de l'autre et, en même temps, on n'oppose pas, ici, le développement et la nature ; je crois que les deux sont possibles.

À l'échelle de notre commune – elle n'est pas grande, elle ne fait que 25 kilomètres carrés –, je pense que nous pouvons arriver à une harmonie au travers du PLU que nous avons, à travers ce type d'actions, à travers l'action que nous menons pour la préservation de la biodiversité. C'est cette harmonie que nous recherchons et il est donc important pour nous de vous le dire : nous sommes fiers. Je crois que nous pouvons tous être fiers du fait que notre commune ait été signalée et j'espère que cette libellule magnifique sera le commencement d'une autre action que vous avez vue tout à l'heure – le zéro déchet –, d'une autre action qui est la charte de l'eau, d'une autre action que vous connaissez et qui est la réhabilitation, notamment tout ce que nous faisons sur l'énergie. Bref, tout cela est cohérent et c'est un cercle vertueux qu'il me plaît de vous rappeler.

Voilà pour cette superbe libellule que je ferai passer si vous le souhaitez et ce superbe diplôme que l'on nous a remis à Paris hier. Vous verrez ces libellules apparaître à l'entrée de la Ville et à chaque fois que vos petits enfants vous poseront des questions – « *c'est quoi, mamie ?* » ou « *c'est quoi, papi ?* » –, vous direz « *ce sont des libellules, parce que nous travaillons bien à l'école* ».

Rires.

Puis-je passer au vote s'il n'y a pas d'intervention ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 22 – Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable

Rapporteur : **M. Olivier JULIEN**

Monsieur le MAIRE.- Je tiens à dire qu'à ma demande, le document intégral concernant le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable a été envoyé à tous les membres de l'opposition. Pour les membres de la majorité, il y en avait deux exemplaires à l'étage, cela fait des économies de papier. Et comme ils avaient tous envie de le lire... Olivier JULIEN.

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Vous avez lu l'ensemble du document. Monsieur THOMAS avait demandé la parole.

M. Marc THOMAS.- Oui, Monsieur le Maire. Nous avons regardé avec attention les documents et je note : la région PACA – je cite – se revendique en « *rôle de régulateur dans ce schéma régional et selon un lien de cohérence des politiques de l'État et des collectivités territoriales avec pour dessein – je cite toujours – de partager une vision globale de son avenir à l'horizon 2030, cet objectif devant se construire dans la convergence des actions et des compétences de chacun* ». Si nous lui reconnaissons ce mérite d'exister, nous avons quelques remarques à son encontre.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que c'est vous qui parlez ou est-ce toujours la Région ? Là, c'est vous ?

M. Marc THOMAS.- Maintenant, c'est nous.

Monsieur le MAIRE.- Fermez les guillemets alors, parce que je ne comprenais plus.

M. Marc THOMAS.- Nous avons donc quelques remarques à son encontre. Il y est fait état d'un diagnostic de prospective allant de 2013 à 2030, de grands défis, de différentes chartes d'engagement et, dans son ensemble, ce document est perclus d'affirmations toutes plus démagogiques les unes que les autres. J'en veux pour preuve, et

je cite quelques unes de ces merveilles : « *Marseille, premier port de France* », je pense que nos amis du Havre apprécieront. « *Promouvoir le covoiturage* » : c'est sûr que cette mesure va dynamiser la région. Cette dernière nous laisse d'ailleurs très perplexes, car il y est fait état de la volonté de développer également les liaisons ferroviaires, maritimes et aériennes dans la foulée. En parlant de liaison aérienne, on y évoque le soutien des aéroports es aéroports. Je connais un docteur es qualité, mais un aéroport es aéroport, je suis désolé, j'ai fait 30 ans d'Armée de l'Air, mais je ne sais pas ce que c'est. Je pense donc que, dans cet état, on doit développer le ferroviaire – oui –, le maritime – oui –, l'aérien – oui – ; vous développez donc un peu tout.

« *Prévenir les accidents de parcours* » : d'accord, je suis même bien placé pour savoir ce que vous répondez à ceux qui viennent vous voir. On y évoque le fait de « *prioriser les rythmes de développement démographique en fonction du degré de centralité* » avec pour levier « *spatialiser les objectifs* ». Le grand Coluche disait : « *Il y en a, quand ils ont fini de parler, on ne comprend plus la question posée* ».

Monsieur le MAIRE.- Faites attention à l'effet miroir !

Rires.

M. Marc THOMAS.- Que ce soit sur les liaisons maritimes ou sur les pôles multimodaux présents et à venir, les transports, le désenclavement, toutes ces mesures sont parfois même, nous venons de le voir, conflictuelles entre elles, leur impact n'ayant même pas été mesuré. Il est souhaité « *une société qui accueille, le pari de l'égalité et des solidarités territoriales* » – c'est bien – et, avec la volonté du Président de la Région, de développer des relations avec les pays extraméditerranéens. À ma connaissance, celui qui fait le plus d'allers retours entre les pays méditerranéens et la Provence, c'est plutôt notre chef de file, directement de la Région.

Ensuite, nous ne sommes pas sans nous souvenir des fermetures d'entreprises sur notre sol national et sur les inaugurations ailleurs. Je cite toujours : « *l'insuffisance d'un emploi stable et qualifié engendre les fragmentations sociales de l'espace. L'économie est trop tournée vers la demande et pas assez vers la production* » et, un petit peu plus loin, « *la Région s'est bien maintenue dans son tissu industriel* » ; on a vu ce que cela a donné sur les fermetures autour de l'Étang de Berre.

Nous constatons également que vous trouvez des effets pervers – c'est le mot qui a été employé – au développement des résidences secondaires. Nous retrouvons dans ce paragraphe la cible actuelle du Gouvernement à savoir l'imposition dans un futur proche des résidences secondaires ; les citoyens apprécieront. Alors, quand, en plus, on souhaite

accueillir, d'ici 2030, 600 000 habitants supplémentaires qui deviendront des demandeurs d'emploi, nous avons du mal, ici, à voir votre volonté de vous tourner vers la production.

Nous y avons trouvé également – je précise que j'ai les numéros des pages, s'il y en a qui veulent le lire – le montage de *living labs*.

M. Jean GUILLON.- Quelle page ?

M. Marc THOMAS.- Page 71 sur 128. Nous y avons trouvé le montage de *living labs* – *in english* dans le texte – que nous pouvons rapprocher, je pense, de la question 16 que nous avons visée tout à l'heure, et qui pourraient être une bonne mesure, mais je m'arrête là, Monsieur le Maire, il y a trop de choses à dire.

Le « Rassemblement Bleu Marine » est persuadé, en lisant votre DSR (Diagnostic Santé Région), qu'il est plus que nécessaire de passer rapidement à d'autres mesures et ce document, croyez-moi, nous y encourage fortement. En dehors du fait que nous sommes quelque peu surpris de constater que le Parti Socialiste, à la tête de la Région depuis quelques années déjà, ne se décide à élaborer des projets que maintenant, il envisage cela sur une très longue période pour vouloir cacher, sans doute, les erreurs des années précédentes. Ce document n'est que le reflet d'une politique nationale socialiste démagogue qui se heurte à la réalité depuis deux ans et demi. Cette politique qui se dit proche du salarié s'éloigne en réalité de la Société. Dès lors, le Rassemblement Bleu Marine ne donnera pas à ce document le satisfecit ou le quitus – appelez cela comme vous le voulez – que vous en attendez. Autrement, Monsieur le Maire, attendez le 25 décembre.

Monsieur le MAIRE.- Ah ! J'ai tout compris ! Là, vous ne parlez pas de Noël, mais des futures élections régionales. D'accord. Vous savez, Monsieur THOMAS, il y a parfois des textes un peu abscons, un peu complexes, mais, en même temps, ils s'appuient sur des volontés. Ce document, c'est une expression. Tout à l'heure, vous faisiez par exemple un parallélisme entre la question du texte – je ne sais plus à quelle page – concernant les maisons secondaires et vous disiez « *cela va dans la droite ligne d'une politique de fiscalisation* ». Je connais le discours, mais, dans le texte ce n'est pas du tout cela. La question des maisons secondaires ou, comme on les appelle dans le domaine de l'urbanisme, des « maisons à bande » – quand vous voyez ces maisons vous avez une maison, un garage, un garage, une maison, etc. –, et qui « bouffent » pratiquement un département français tous les 20 ans ou tous les 10 ans, je crois, c'est simplement l'utilisation des terres agricoles ou des terres naturelles. C'est pour protéger la nature, ce n'est pas pour augmenter les impôts.

Depuis tout à l'heure, je vous écoute avec attention, parce que je sais que vous notez tout un tas de choses, mais ce document, c'est comme ceux que nous avons vu

tout à l'heure et que vous avez votés. Ce sont des documents d'orientation. C'est la déclaration, par exemple, sur l'effet de serre. C'est la déclaration à Rio de Janeiro du Président de la République antérieur sur « *la maison brûle* ». Ce sont des orientations qui sont données, mais avant d'arriver à des textes précis et à des mesures précises – il y en a quand même dedans –, il faut bien marquer les esprits. La Région, je vous le rappelle – je sais bien qu'aujourd'hui, même si nous gardons nos convictions, le mot « socialisme » n'est plus très populaire selon certains –, est gérée par l'Union de la gauche depuis maintenant trois mandats et ses réalisations dans le domaine de l'environnement sont excellentes.

Quant au Président VAUZELLE, dont vous parliez tout à l'heure – j'espère que ce n'est pas pour lui offrir des cadeaux –, vous parliez du développement qu'il a en termes d'international. Moi, je vous le dis, on verra bien en décembre prochain, mais le développement de notre territoire, de cette façade méditerranéenne, se trouve beaucoup de l'autre côté de la Méditerranée, y compris du côté de l'Amérique du Sud. Le port de Marseille est bien le premier port français, mais le problème qui se pose pour le port de Marseille, c'est ce que je vous indiquais tout à l'heure : il n'est absolument pas bien irrigué comme l'est, par exemple, Anvers où vous avez le train qui entre à l'intérieur et en ressort. Il y a très peu de liaisons – d'insuffisantes liaisons – entre notre gare de triage, qui est le vrai porte-avions du port, et le port. Nous nous bagarrons tous les jours, d'où le débat tout à l'heure et la cohérence au sein de la Métropole des financements publics pour soutenir le ferroviaire. Tout cela, vous l'avez dans ce document et vous avez d'autres choses.

Je sais bien qu'il y a des anglicismes, parce que dans le domaine du développement durable, les Anglais et les Américains sont un peu plus en avance que nous. Ils ont donc pris des mots anglais pour faire cela et il faudrait d'ailleurs qu'on les traduise définitivement. Vous avez dans ce document toute la base qui sera le fil conducteur des 30 prochaines années dans le développement, dans l'urbanisme, dans l'aménagement, dans la conception des relations entre les gens, dans le transport, etc. Que vous ne soyez pas d'accord avec ce document, je l'entends. Que vous ne souhaitiez pas le voter, c'est votre droit. Par contre, vous ne pouvez pas nier que ce document a des choses essentielles pour notre territoire et nos futurs enfants. Nous verrons bien dans un an, ou moins d'un an, en 2015, aux régionales, comment les choses se passent ; c'est un autre débat politique.

Je veux absolument conclure sur une chose que vous avez dit tout à l'heure. Peut-être que les gens ne l'ont pas bien perçu autour de la table, mais, moi, je sais à quoi vous faites allusion. Je sais à quoi vous faites allusion, car cela fait deux fois que vous me le dites, notamment sur la façon dont on aurait – dont j'aurais –, ou l'absence de recevoir les gens quand il y a une rupture ou une difficulté dans leur vie. Ce n'est pas parce que,

quelques fois, on a des relations manquées que je n'ai pas des relations permanentes avec les habitants de la Ville. Je vous le dis : ce n'est pas vrai. Je reçois beaucoup de gens avec plus ou moins de bonheur dans mes actions, comme tout maire. Pratiquement une personne sur deux, c'est pour le logement et l'emploi, aujourd'hui, mais je ne suis pas magicien. Je ne peux pas obtenir des résultats pour les gens qui viendraient, en grande partie, travailler à la Ville. Mais, dans le même temps, vous me faites un discours, souvent, sur le thème « *contrôlez bien les dépenses* ». Nous les contrôlons et je ne peux donc pas embaucher tout le monde. Je voudrais donc au moins, amicalement, entre nous, que nous puissions intégrer le fait que ce n'est pas parce que nous avons des relations manquées qu'elles le sont forcément avec tout le monde.

Je conclus sur ce document. Je vous encourage à le relire, à le relire avec une façon peut-être différente de l'approcher. Essayez de mieux saisir, selon moi, les aspérités et les éléments essentiels pour le développement. Je pense que c'est un bon document, mais cela ne reste qu'un document de travail. Par nature, ces documents ne sont que des documents de travail et il reste encore beaucoup de choses à faire. Voilà ma réponse sur cette question. S'il n'y en a pas d'autres, je vais passer au vote, parce que je vois que les techniciens me disent que le match de l'OM s'approche ; je vous ai vu là-bas.

M. Hatab JELASSI.- Il a commencé !

Monsieur le MAIRE.- Ah, c'est déjà fini ! D'accord. Bien, sur la question n° 22, est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 23 – Acquisition à titre gracieux des espaces publics des anciennes ZAC de Saint-Suspi et de la Carraire

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- Le 16 mai 2013, nous avons clôturé la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de Saint-Suspi et le 20 juin 2013 nous avons clôturé celle de la Carraire. Aujourd'hui, l'EPAD (Établissement Public d'Aménagement et de Développement) et le SAN n'ont plus de raison de porter des parcelles de terrain qui leur appartiennent. On nous propose de nous les rétrocéder gratuitement, bien entendu ; c'est une procédure tout à fait normale quand une ZAC est clôturée. Cela correspond à 21 330 mètres carrés de terrain qui sont des espaces publics. On vous propose d'accepter l'acquisition à titre gracieux au profit de la Commune de ces parcelles et d'autoriser le Maire à signer le document relatif à cette acquisition ainsi que l'acte notarié correspondant.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Pas de question particulière ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 – Acquisition des parcelles cadastrées, section BV n° 236 et 238, chemin de concorde

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- C'est encore une question très rapide, c'est l'acquisition de deux parcelles cadastrées sur le chemin de Concorde. Vous les connaissez tous, c'est en fait l'ancienne maison du garde-barrière du seul passage à niveau qu'il reste sur la commune – le PN2 –, le passage à niveau de Concorde. La Direction Immobilière de la SNCF nous a fait part de son intention de céder la maison du garde-barrière...

Monsieur le MAIRE.- Attendez, on retire la question, excusez-nous, c'est rare, mais on n'avait pas l'arbitrage encore.

Je vous explique : on doit acheter ce terrain, de toute façon, pour la Ville. En fait, on va retirer la question – c'est mon droit, je retire la question – et on va la repasser au SAN. On retire la question.

M. Marc THOMAS.- Juste une précision, comme je l'avais demandé en commission, est-ce que ce n'était pas l'ancienne gare de Constantine ?

M. Jean GUILLON.- De mon point de vue, non, mais je n'en sais rien !

Monsieur le MAIRE.- D'après les anciens, elle était plutôt là, pas là-bas. Sur les photos des archives, on voit la gare de Constantine, elle était là, à côté de ces marches.

M. Marc THOMAS.- D'accord, c'était pour mon information personnelle.

M. Jean GUILLON.- Elle n'est pas sur la ligne principale.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLON, on passera cela au SAN. Je retire la question n° 24, excusez-nous. Je la retire en direct, cela peut arriver. On va faire passer cela au SAN très vite.

La délibération n° 24 est retirée de l'ordre du jour.

N° 25 – Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du SAN Ouest Provence

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Je vous remercie beaucoup pour cet inventaire qui ne bouge pas. Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question et commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS,)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 26 – Modification du programme des équipements publics de la ZAC des Molières sur la commune de Miramas

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON.- Je ne lis pas le rapport, mais je vous fais un historique. La ZAC des Molières avait des terrains qui étaient affectés pour y mettre des équipements publics, notamment le terrain sur lequel il y a la salle des fêtes, le parking de la salle des fêtes et l'ancien stade d'entraînement, à côté, le stabilisé. Or nous avons aujourd'hui des besoins pour des entreprises de Miramas qui veulent s'étendre et, comme nous ne nous servons plus de ce terrain, nous avons l'intention de vendre ce terrain à ces entreprises qui, aujourd'hui, sont à côté et veulent simplement s'agrandir. Je rappelle que c'est quand même une entreprise qui a aujourd'hui 90 personnes et qui souhaite acheter ce terrain. Donc, on déclassifie cette zone et, après, on pourra la vendre. Voilà, c'est cela qui était prévu.

Monsieur le MAIRE.- Dans cet aménagement que l'on vient de vous préciser, on vend les terrains et il y a un espace de route qui n'est pas loin, n'est-ce pas ? Là, sur le plan ?

M. Jean GUILLON.- C'est la déviation.

Monsieur le MAIRE.- C'est la déviation, OK.

M. Jean GUILLON.- Le terrain qui était prévu pour des « trucs » publics, on le transfère là, on le met dans le « truc » normal. Le terrain passe donc en zone UE et on pourra le vendre pour les entreprises.

Monsieur le MAIRE.- Très bien, on le vend donc, derrière.

M. Hervé REBOUL.- Est-ce que l'on pourra connaître le montant ?

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr ! C'est public. De toute façon, ce sont les Domaines.

M. Jean GUILLON.- On repassera une délibération pour le vendre.

M. Hervé REBOUL.- D'accord.

M. Jean GUILLON.- Non ? Ah, c'est le SAN.

Monsieur le MAIRE.- C'est le SAN qui le vendra ? Si c'est un terrain du SAN, pourquoi est-ce que l'on vote cela ?

M. Jean GUILLON.- Parce que c'est l'aménagement de la Commune.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. C'est le SAN. C'est zen, mais c'est SAN. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ?

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SERVICES TECHNIQUES

**N° 27 – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement de Miramas –
exercice 2013**

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Le rapport est présenté pour information et ne nécessite pas de vote.

M. Gérald GUILLEMONT.- Mes chers collègues, nous allons pouvoir discuter, pour information, du 19^{ème} rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement à Miramas, puisque, c'est depuis 1995 que nous devons opérer cette information.

Un petit rappel des compétences en matière d'eau et d'assainissement : la compétence appartient à l'Intercommunalité, mais le Code impose aux communes de présenter ce rapport pour information au Conseil Municipal. La semaine dernière – le 19 novembre 2014 –, nous avons réuni la Commission Communale des Services Publics Locaux (CCSPL) qui a pu entendre, pendant une heure, les responsables du fermier (la Société d'Équipement, d'Entretien des Réseaux Communaux – SEERC) et les responsables du SAN, puisque le SAN exerce une bonne partie de la compétence, le fermier n'ayant que l'exploitation des réseaux, pour ainsi dire.

En ce qui concerne ce rapport d'information, sur l'année 2013 – il s'agit de l'exercice 2013 – et la distribution d'eau potable, nous avons toujours la chance d'avoir accès à une ressource en eau à la fois abondante et de bonne qualité par la nappe de la Crau qui, d'ailleurs, fait l'objet d'énormément d'attention ; nous l'avons vu tout à l'heure quand nous avons adopté la charte concernant le contrat de nappe, cela fait partie des travaux que nous faisons. Cette nappe a un suivi tout à fait particulier, puisque le SYMCRAU a implanté des piézomètres sur l'ensemble du périmètre, jusqu'à Arles, et surveille

maintenant de manière régulière le niveau de la nappe. Le niveau de la nappe est bon et le contrat de nappe, dont on a parlé tout à l'heure, va venir renforcer sa protection.

Pour la distribution de l'eau sur Istres et Miramas, le rapport présenté là concerne le contrat passé avec la SEERC pour 30 ans et qui concerne les deux communes d'Istres et de Miramas. Cela représente, en eau pompée, 6,6 millions de mètres cubes, 4,9 millions de mètres cubes facturés à des particuliers. On vend aussi 650 000 mètres cubes d'eau à la commune de Saint-Chamas depuis les installations des équipements qui sont sur Miramas. Le stockage a fait l'objet de certaines questions, notamment en commission de contrôle des services publics locaux, et représente actuellement, sur Miramas, 29 heures en hiver et 20 heures en été, ce qui est suffisant.

Ensuite, il y a un point qui est encore mal traité par le fermier et par le SAN : le rendement des réseaux. Actuellement, des mesures sont prises et, au fil des années, ce rendement s'améliore, mais il reste mauvais. Cela a d'ailleurs été vu dans le cadre d'un rapport présenté par un auditeur au niveau national. En même temps, je rassure les membres du Conseil Municipal : ce que l'on appelle l'indice linéaire de perte – les pertes d'eau par mètre de réseau – est mauvais, mais conforme au Grenelle de l'Environnement et au Grenelle II. Cela dit, il reste énormément de travail à faire pour le fermier et pour le SAN pour améliorer le rendement des réseaux et faire reculer les volumes d'eau perdue et donc non facturée.

Des travaux ont été réalisés par le SAN en 2012 et 2013 comme le renouvellement de conduites sur le quartier de Garouvin, le renouvellement de la conduite en fonte avenue Jean Moulin – qui était particulièrement fuyarde – et le déploiement de la canalisation d'équilibre entre le château d'eau de la Carraire et le château d'eau de la Rousse, une canalisation de 500 millimètres en acier qu'il a fallu déplacer dans le cadre de la réalisation du programme de rénovation urbaine sur la Maille 2.

En ce qui concerne l'assainissement, il y a 23 000 abonnés et quelques sur l'ensemble des deux communes, 8 000 abonnés sur Miramas, 200 kilomètres de réseaux, quand même, ce n'est pas neutre. Nous avons une station d'épuration des eaux que nous partageons avec Saint-Chamas qui a été construite et livrée en 1982 ; elle a été construite pour 35 000 habitants. Vous savez que pendant plusieurs années, la Commune a vu des travaux sur les quartiers sud et les quartiers ouest pour passer l'ensemble de l'assainissement en séparatif. Cela a permis de limiter et de réduire fortement l'apport d'eau en station d'épuration. Cela a représenté, quand même, près de 80 millions d'euros de travaux de mise en séparatif et ces travaux ne sont d'ailleurs toujours pas terminés, puisqu'il y a un certain nombre de choses à modifier pour améliorer notamment la qualité des eaux

rejetées par le système pluvial dans l'Étang de Berre. En ce qui concerne la qualité des eaux traitées et rejetées dans l'Étang de Berre à l'exutoire de la station d'épuration de Miramas-Saint-Chamas, ce sont des eaux particulièrement surveillées – il y a une réglementation nationale extrêmement draconienne – et l'ensemble des prélèvements et des mesures effectués montre que le fermier s'acquitte correctement de son travail, et de la même manière pour ce qui est de l'évacuation des boues de la station d'épuration. Les principaux paramètres sont donc satisfaisants.

En matière de travaux sur le réseau d'assainissement, le SAN a réalisé, en 2013, des travaux sur le chemin de Concorde, sur le chemin de Saint-Suspy, des travaux importants pour démonter des branchements d'eaux usées qui traversaient la galerie pluviale Bardin et des travaux importants pour refaire l'étanchéité des bassins de la station d'épuration à Saint-Chamas au quartier du Polygone.

En ce qui concerne le prix du service, aujourd'hui, on fait des comparaisons à partir d'une facture moyenne d'un particulier (120 mètres cubes par an). On a donc une facture de 120 mètres cubes TTC de 3,58 euros le mètre cube qui se partage en : 1,76 euro pour l'eau et 1,82 euro pour l'assainissement. La part du fermier dans l'eau est de 1,08 euro hors taxes, la part de l'agence de bassin est de 0,37 euro, la part du SAN pour le remboursement des investissements est de 0,2 euro. L'assainissement, en TTC, est à 1,82 euros le mètre cube – toujours dans le cadre d'une facture de 120 mètres cubes – et la SEERC, sur 1,82 euro, perçoit 1,15 euro hors taxes et le SAN prélève lui 0,35 euro hors taxes pour pouvoir rembourser les emprunts contractés pour réaliser l'ensemble des travaux d'investissements. Voilà ce que je voulais vous dire.

C'est une compétence intercommunale et la commune, par ses représentants est très présente auprès du fermier et auprès du SAN pour faire évoluer les réseaux et les équipements, pour s'assurer que l'entretien des équipements est bien réalisé, pour s'assurer aussi que les investissements en renouvellement des canalisations sont opérés, pour suivre la qualité de la relation entre la SEERC et les abonnés et la prise en compte des mesures pour permettre aux personnes qui sont dans la précarité d'être préservées des coupures d'eau, et aussi pour suivre l'évolution du prix des prestations. C'est donc l'un des grands services de proximité que les communes et les intercommunalités rendent à l'ensemble des administrés.

Je terminerai pour rappeler que nous avons la chance de bénéficier d'une ressource en eau abondante, de bonne qualité, peu coûteuse ; il y a juste à mettre des kilowattheures pour la montée de la côte 22 à la côte 70. Et nous devons aussi améliorer la qualité des eaux rejetées dans les milieux naturels, notamment dans l'Étang de Berre. Vous

pouvez compter sur la majorité pour continuer à être au plus près de ces questions et faire en sorte que ce service soit rendu au meilleur coût et avec une bonne qualité.

J'ajouterai que, là, vous avez une bouteille d'eau et cette bouteille d'eau coûte 33 centimes d'euro le litre. Si vous buvez de l'eau du robinet – l'eau du robinet est excellente –, cela vous coûtera 100 fois moins cher. Vous pouvez, et je vous y encourage, acheter un peu moins de packs d'eau dans les hypermarchés et boire de l'eau du robinet, vous ferez des économies.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons commencer par nous-mêmes et nous mettrons maintenant des carafes d'eau. On arrêtera les bouteilles, c'est bien cela que vous aviez en tête ? Sur ce rapport important et long – je m'en excuse, mais, en même temps, il faut qu'il soit précis –, y a-t-il des questions ? Merci, Gérald. Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- Je réitère notre demande. Est-ce que l'on pourra avoir Miramas seul ? Il est au courant.

Monsieur le MAIRE.- Moi aussi, j'étais là.

M. Gérald GUILLEMONT.- Comme vous, je suis au premier rang pour m'insurger sur le fait que le SAN ne nous a pas remis un document en faisant la part, dans le rapport du fermier, entre ce qui concerne la commune d'Istres et ce qui concerne la commune de Miramas. Je n'arrête pas, personnellement, de me battre au SAN pour expliquer aux agents du SAN et au Directeur du SAN que le SAN n'est pas une commune particulière, mais que c'est une intercommunalité et qu'il faut des données communalisées.

M. Hervé REBOUL.- Il me semble qu'il avait dit qu'il pouvait le faire.

Monsieur le MAIRE.- Il l'avait devant lui.

M. Gérald GUILLEMONT.- C'est la première année que l'on a cela. Les années précédentes, on avait une édition Miramas et une édition Istres.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLEMONT, je regarde un petit peu à ma droite, là-bas, ils me l'ont promis, ce document. Dès qu'on l'aura, vous l'aurez et, d'ailleurs, je le dois au président des contribuables. Vous pensez bien qu'il sera le premier et vous, juste derrière.

M. Hervé REBOUL.- Est-ce qu'il y a un programme pour les pertes nombreuses d'eau ? Est-ce qu'il y a un programme à Ouest Provence pour éviter cela justement ?

M. Gérald GUILLEMONT.- Il y a un programme pour deux raisons. La première raison, c'est que les pertes d'eaux engendrent aussi des pertes d'exploitation et de service. Il y a aussi le fait que, maintenant, le Grenelle II impose de nouveaux objectifs en matière de performance des réseaux d'eau potable et nous devons effectivement agir sur le

fermier et sur le SAN ; la responsabilité est partagée. Un programme est engagé depuis de nombreuses années, et je dois dire que les choses ne vont pas très vite. Pour sectoriser, on a mis des compteurs divisionnaires, on a refait le chemin de Saint-Suspy – en plein milieu du chemin, vous avez un regard. On a mis des compteurs divisionnaires pour pouvoir segmenter les réseaux. Ce que nous dit le fermier – et vous étiez présent l'autre soir, Monsieur VAN BRUSSEL -, c'est que selon lui, nous ne pouvons pas vérifier, il y aurait plus de pertes sur les branchements que sur les conduites. Il est très possible qu'à une époque, certains travaux de lotissement aient été faits de manière un peu rapide et qu'aujourd'hui on ait des réseaux qui sont fuyards. Il y a énormément de travail à faire. Il faut savoir quand même que ce n'est pas neutre en coûts d'entretien.

M. Hervé REBOUL.- Je parlais d'Ouest Provence.

M. Gérard GUILLEMONT.- Oui, c'est dans le budget d'Ouest Provence, dans le budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Ce n'est pas dans le budget de la Commune.

M. Hervé REBOUL.- Il me semble qu'il avait dit que c'était la partie qui alimentait Saint-Chamas qui était la plus...

M. Gérard GUILLEMONT.- La plus fuyarde ?

M. Hervé REBOUL.- La plus abimée, on va dire.

M. Gérard GUILLEMONT.- Il l'a dit aussi. Cela fait partie des choses qu'il a dites en commission de contrôle.

M. Hervé REBOUL.- C'était pour savoir s'il y a un programme de réalisé et sur combien d'années.

M. Gérard GUILLEMONT.- On fait deux réunions globales chaque année avec les services du SAN et avec le fermier pour construire le programme d'investissements et aussi pour rédiger un programme d'amélioration de la qualité du service. Chaque année, on le fait.

Monsieur le MAIRE.- Je répète quand même les choses, puis je cèderai ensuite la parole, puisque quelqu'un a levé le doigt, c'est Madame DUMAS. En commission de contrôle du service public local, on a longuement parlé de cela avec les opérateurs et nous avons eu des réponses. Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Je souhaiterais rappeler quand même que distribuer l'eau à Miramas n'est pas une chose très complexe par rapport à la configuration d'autres communes, mais que l'eau reste encore très chère. Je ne vais pas réitérer ce que je dis depuis des années, mais il y a quand même des modèles qui permettent de distribuer l'eau dans des villes et qui sont beaucoup moins coûteux que ce que nous connaissons ici.

Monsieur le MAIRE.- Faites-nous passer les infos, parce que c'est possible, je ne remets pas votre parole en cause, mais je suis preneur.

C'était juste une information et nous en arrivons à la dernière délibération. On ne vote pas.

MOTION

N° 28 – Motion pour la réhabilitation des « Fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre

Rapporteur : **M. Jean-Marie PASCAL**

Monsieur Jean-Marie PASCAL procède à la lecture du rapport.

M. Jean-Marie PASCAL.- Cette motion a quand même été discutée, avant, avec les associations patriotiques de Miramas lors d'une réunion et elles ont approuvé cette motion. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le MAIRE.- Cela a été vu avec nos anciens combattants et partagé avec eux. Je ne reviens pas sur l'histoire, chacun la connaît, on est dans le 100^{ème} anniversaire et une très, très belle émission a été faite sur ARTE là-dessus. Je propose au Conseil Municipal de la passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 22 septembre 2014 au 06 novembre 2014.

D/ LISTE DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, messieurs, l'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite une excellente soirée. L'OM gagne 1-0. Merci à tous.

La séance est levée à 21 heures 05.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL